



Tél. : 02.98.61.40.57

ARRÊTÉ COM 2024 004
Permission de voirie
Rue Pors Bourdel

Le Maire de la commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1, L2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire,

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de la Société LE DU la vallée cs 40019 22170 Chatelaudren, de réaliser d'implantation de poteaux électriques rue de Pors Bourdel.

ARRÊTE

Article 1er : La Société LE DU TRAVAUX PUBLICS est autorisée à réaliser les travaux d'implantation de poteaux électriques à partir du 19 février 2024 pour la durée des travaux.

Article 2 : L'entreprise devra baliser et signaler le chantier afin d'assurer la sécurité des usagers.

Article 3 : Les mesures ci-dessus seront matérialisées et maintenues, de jour comme de nuit, par des signaux réglementaires et sera assurée par la Société LE DU TRAVAUX PUBLICS, chargée des travaux.

Article 4 : Les droits des riverains sont et demeurent préservés.

Article 5 :

- Mr le Maire de PLOUNEVEZ-LOCHRIST
- M. le Commandant de gendarmerie de PLOUESCAT
- M. le Directeur de la Société LE DU TRAVAUX PUBLICS

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Plounevez-Lochrist, le 14 février 2024
Le Maire,
Gildas BERNARD.

Par délégation,
Abalea Yannick
Responsable des services techniques,

